

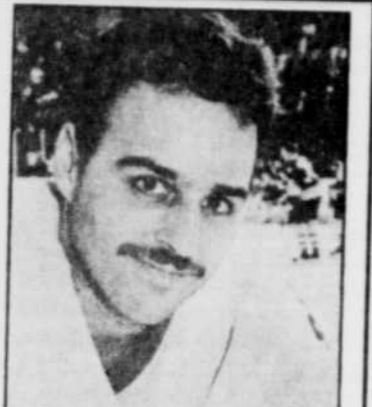
Achetons ANTIQUITÉS
Meubles anciens de tous genres, successions, tableaux de grande valeur, bronze, argenterie, etc. Payons très bons prix, allons partout, acceptons frais virés.
Composés un seul numéro: 832-1930

LE SOLEIL

VENDREDI 10 JUIN 1988
QUÉBEC, 92^e année, no 162
82 pages, 3 cahiers + 1 tabloïd
Livraison à domicile (7 jours) 3,00\$
Iles de la Madeleine-Gaspé-Rivière-au-Renard-Perce-Abitibi 50¢ 35¢

L'ARBOFRUIT
Les magasins de fruits et légumes frais aux HALLES FLEUR DE LYS et PLACE DE LA CITÉ

LE SPORT



Normand Rochefort

Le «Roc» chez les Stars?

◆ Nos reporters Kevin Johnston et Maurice Dumas ont appris hier soir que les Nordiques avaient offert aux North Stars du Minnesota le défenseur Normand Rochefort, ainsi qu'un de leur choix de première ronde, en retour de tout premier choix au repêchage de demain. L'équipe de la capitale pourrait ainsi mettre la main sur l'allier droit Trevor Linden, le joueur convoité par toutes les équipes de la Ligue nationale.
Page S-4



Le premier ministre Bourassa a accueilli la nouvelle avec joie, mais sans surprise.

Énergie des chutes Churchill La Cour suprême donne raison à Hydro-Québec

◆ Dans un jugement unanime, la Cour suprême du Canada a donné raison, hier, à Hydro-Québec dans le litige qui l'oppose depuis près de 15 ans à Terre-Neuve au sujet de l'énergie des chutes Churchill au Labrador.

par Hélène BARIL et Michel DAVID

Évidemment fort satisfait, le secrétaire général d'Hydro-Qué-

bec, M. Jean Bernier, a déclaré hier que la décision «confirme ce qu'on pense depuis 1976 et confirme également les autres jugements rendus sur cette question.»

Le premier ministre, M. Robert Bourassa, n'a pas été surpris de la décision de la Cour suprême qui confirme la validité du contrat qui lie Terre-Neuve et Hydro-Qué-

bec. Il a catégoriquement écarté la possibilité que le Québec accepte d'en renégocier les termes. «Ça créerait un précédent», a-t-il affirmé à la sortie d'un dîner au Club de la Garnison en compagnie du premier ministre Mulroney.

En acceptant de collaborer avec le Québec au développement du potentiel hydro-électrique de la Côte-Nord, le gouvernement de Terre-Neuve pourrait éventuelle-

ment recevoir une forme de compensation pour les pertes qu'il a dû subir à cause du contrat de Churchill Falls, a cependant ajouté M. Bourassa.

Les sept juges du plus haut tribunal du pays ont rejeté les prétentions de Terre-Neuve qui exigeait une plus grande part de l'énergie produite à Churchill Falls.

Lire A-2, COUR...

La Banque du Canada divise Brian et Robert

◆ Malgré l'insistance de M. Robert Bourassa, le premier ministre Mulroney a clairement indiqué, hier, qu'il n'entend pas demander à la Banque du Canada de modifier sa politique monétaire, qui maintient des taux d'intérêt élevés pour prévenir une reprise de l'inflation.

par Michel DAVID

M. Mulroney a simplement promis que la question sera mise à l'ordre du jour du sommet des sept grands pays industrialisés, la semaine prochaine, à Toronto.

Tout en assurant que son gouvernement n'a pas l'intention d'utiliser le projet de loi C-72 pour empiéter sur la compétence du Québec en matière linguistique, M. Mulroney a également affirmé de façon non équivoque que rien ni personne ne pourrait l'empêcher d'utiliser son «pouvoir de dépenser» pour assurer la protection de la langue anglaise sur le territoire québécois.

M. Bourassa avait pourtant accepté de donner un autre coup de pouce à son «ami Brian», en participant à ses côtés à la signature de l'entente-cadre de \$970

millions sur le développement régional. Même si M. Mulroney s'est annoncé à la dernière minute, M. Bourassa s'est prêté de bonne grâce, au Château Frontenac, à une cérémonie dont l'improvisation et la saveur électro-rale étaient évidentes.

Flanqués d'une demi-douzaine de ministres fédéraux et provinciaux, les deux hommes se sont félicités mutuellement de cette «entente historique», qui, en dépit d'une «collaboration inusitée» entre Québec et Ottawa, a nécessité plusieurs mois de négociation.

Pour M. Bourassa, il est «tout à fait logique» qu'Ottawa favorise «une politique d'équilibre interrégional», soulignant au passage que le taux de chômage demeure beaucoup plus élevé au Québec qu'en Ontario.

Politique monétaire
Le premier ministre québécois a profité de l'occasion pour réitérer qu'il ne partage pas «l'excès de prudence» de la Banque du Canada. Selon lui, une reprise de l'inflation n'apparaîtrait pas suffisamment menaçante

Lire A-2, BANQUE...

Sondages BBM-RADIO



CHIK-FM n'a pas atteint le premier rang, bien entendu, mais la station progresse constamment. En un an, elle est passée de 126,000 à 194,000 auditeurs. De quoi réjouir les membres de l'équipe.

Des montagnes russes

◆ Le sondage BBM radio du printemps a eu l'effet des montagnes russes dans le marché de la radio à Québec hier. La station CJMF-FM est demeurée en tête, mais elle a néanmoins perdu quelques dizaines de milliers d'auditeurs. En revanche, CJRP et CHIK-FM grimpent. Notre journaliste Ghislaine Rheault décrit de quoi il en retourne.

Les détails à la page C-1

PORTNEUF
Cahier SS

◆ LE SOLEIL publie aujourd'hui un cahier spécial de 32 pages sur Portneuf, présentant une mosaïque des nombreuses facettes du nouveau dynamisme de cette région.

Alain BOUCHARD
◆ Drôle de cégep que la prison de Donnacona. Drôle de circuit que les études collégiales de Blanc-Bleu, qui a suivi des cours dans quatre pénitenciers différents. Telle est la drôle d'histoire que raconte aujourd'hui Alain Bouchard, qu'on pourra lire exceptionnellement à la page B-3.

LE SOMMAIRE

Alain Bouchard.....B-1
Annonces classées.....
.....C-5 à C-13
Arts.....C-1 à C-4
Bridge.....C-9
Crayons de soleil.....C-16
Décès.....C-14 et C-15
Économie.....B-5 à B-8
Editorial.....B-4
Horoscope.....C-9
Monde.....B-9
Mots croisés.....C-6
Mot mystère.....C-6
Où aller à Québec.....B-10
Patron.....C-13

LA MÉTÉO
Ciel variable. Maximum de 14 à 16. Demain: ciel variable encore.
Détails, page C-5

Le cardinal Vachon fête ses 50 ans de prêtrise

◆ Ce soir, 10 juin, un hommage particulier sera rendu au cardinal Louis-Albert Vachon, archevêque de Québec, à l'occasion de son 50^e anniversaire d'ordination à la prêtrise. Cette célébration se déroulera au Pavillon de l'éducation physique et des sports (PEPS) de l'université Laval.

par Jean MARTEL

Hier, le cardinal Vachon a aussi été nommé officier de la Légion d'Honneur par le président de la France, M. François Mitterrand.

Né à Saint-Frédéric de Beauve en 1912, le cardinal a été ordonné prêtre le 11 juin 1938. Après avoir été professeur de philosophie et de théologie à l'université Laval, il a été nommé supérieur du grand séminaire de Québec de 1955 à 1959. De 1960 à

1972, il a occupé les fonctions de recteur de l'université Laval. Il est devenu évêque auxiliaire de Québec en 1977, puis archevêque en 1981 et élevé au rang de cardinal en 1985.

Le cardinal ne souhaite pas que la fête de ce soir soit centrée sur lui. Il veut qu'elle soit plutôt un rassemblement qui permette aux gens de vivre un événement d'Église. Le thème choisi pour la célébration *Cœurs en Fête* exprime bien l'idéal d'espérance cher au cardinal.

L'Église de Québec, que dirige le cardinal Vachon, compte une population d'environ un million de personnes réparties dans 274 paroisses. Le territoire s'étend, sur la rive nord du Saint-Laurent, de Groulx, dans Portneuf, jusqu'à Baie Sainte-Catherine, dans Charlevoix; sur la rive sud, il forme un demi-cercle

Lire A-2, CARDINAL...

Le groupe Duplé propose de circonscrire les établissements érotiques

◆ Le groupe de travail sur le contrôle des établissements présentant des spectacles à caractère érotique recommande à la ville de Québec non pas de supprimer ce genre de commerces, mais de prévoir des lieux spécifiques où ils seront autorisés à s'implanter.

par Jean MARTEL

Présidé par Mme Nicole Duplé, le groupe de travail avait été mis sur pied par la ville de Québec à la suite des réactions suscitées par l'ouverture du commerce *Joli-Corps*, dans le quartier Saint-Roch. Le rapport qu'il a remis au maire Jean Pelletier tout dernièrement a été rendu public hier.

Mme Duplé, professeure à la faculté de droit de l'université Laval, a expliqué pourquoi le groupe de travail n'avait pas recommandé la suppression complète de ces établissements. «Même interdit, le commerce de la pornographie n'en continuerait pas moins d'exister dans la clandestinité ou irait s'établir ailleurs. Le problème de la pornographie ne se règlera pas, selon nous, à coups d'interdictions; les causes de la pornographie se trouvent dans l'âme humaine.»

D'un autre côté, la suppression de ces établissements aurait été, selon elle, problématique. «La Cour suprême du Canada, a-t-elle dit, ne s'est pas penchée sur cela, mais il existe aux États-Unis

une jurisprudence sur cette question. Toute suppression de ces établissements est considérée aux États-Unis comme un viol de la liberté d'opinion et de l'expression des artistes.»

Contrôle
C'est donc un contrôle de ces établissements que propose à la ville de Québec le groupe de travail. En d'autres mots, «le commerce du sexe devrait rester raisonnablement accessible à la clientèle, dit le groupe de travail. Le règlement de zonage ne devrait pas pouvoir être interprété comme visant à restreindre l'accès de la clientèle à ces établissements.»
Lire A-2, SEXE...

(7) Geisha, un métier en voie de disparition

◆ Une institution, enveloppée de mystère, qui a largement contribué à faire connaître le Japon à l'étranger, surtout depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, est en voie de disparition. Cette institution, typique du Japon, c'est la «geisha».

par Monique GIGUÈRE
envoyée spéciale du SOLEIL

«Le métier se perd. Les jeunes Japonaises ne sont plus intéressées à devenir geisha, déplore Mme Kumaki qui, malgré ses 77 ans, continue d'exploiter un de ces établissements à Yamagata, jolie ville de 240,000 habitants blot-

tie au creux d'une vallée entourée de montagnes dont les sommets se perdent dans les nuages.

Au cours d'une entrevue menagée par le ministère japonais des Affaires étrangères, Mme Kumaki et quatre autres geisha qui travaillaient ce soir-là à son établissement ont volontiers accepté de dresser le tableau de l'évolution de leur profession dans la région du Tôhoku. «À Yamagata, l'institution remonte à l'époque de Taishô, au début du siècle, raconte Kinta. Au moment de la Deuxième Guerre mondiale, il y avait 150 geisha dans Yamagata, ajoute-t-elle. Aujourd'hui, il n'en reste plus que 14.»

LE JAPON

D'AUJOURD'HUI

Avec le déclin de la «vocation», chacune des 14 geisha de Yamagata possède maintenant sa propre agence et travaille, à partir de 17h tous les soirs, dans les restaurants qui offrent ce divertisse-

ment. La geisha travaille «à la pièce» plutôt qu'à l'heure. «Faire une pièce», cela signifie passer environ une heure et demie en compagnie de clients, mâles généralement, à chanter, danser, jouer de la guitare et servir le sake.

Le secret professionnel
«Savoir servir parfaitement demande un long entraînement, explique Kinta. Il faut apprendre à deviner les besoins des clients, à prévenir leurs moindres désirs.» Sur le «tatami», derrière les portes closes des salles où le client «décompresse» en faisant ripailler, la geisha, plus qu'une simple servante, devient une confidente, une amie. «Tout ce qui se dit dans une

pièce n'en sort jamais. Nous respectons le secret professionnel», affirme Kinta qui précise qu'à Yamagata les geisha connaissent les femmes de tous les clients. «Ici, tout le monde se connaît», insiste-t-elle comme pour bien montrer que les relations entre geisha et clients ne dépassent jamais les limites respectables.
Lire A-2, JAPON...

Invitée par le gouvernement du Japon, notre journaliste Monique Giguère revient d'un séjour de 12 jours dans ce pays.

SUITES de la première page**COUR...**

Le jugement, qui tient en quelques lignes, ne contient aucune explication et se contente de donner raison aux tribunaux inférieurs qui, à quatre reprises, avaient statué que l'énergie de Churchill revient de droit à Hydro-Québec.

Une longue histoire

En vertu d'un contrat signé en 1968 avec Terre-Neuve, Hydro-Québec s'était engagée à aménager le potentiel hydro-électrique de Churchill Falls et à acheter la quasi-totalité de l'énergie produite (5,200 mégawatts) à l'exception de 300 mW qui représentaient alors les besoins de Terre-Neuve.

Ce contrat, d'une durée de 65 ans, est valide jusqu'en l'an 2041 et ne comporte aucune clause d'indexation. Ce qui fait que le kilowatt-heure produit à Churchill Falls coûte 3/10 de cent à Hydro-Québec qui peut le vendre aujourd'hui 3.3 cents à ses clients.

Terre-Neuve n'a pas mis de temps à dénoncer les termes du contrat. L'encrête était à peine sèche que la province exigeait 500 mW de plus pour combler ses besoins futurs.

Devant le refus d'Hydro-Québec de rouvrir un contrat dûment signé et l'échec des négociations entre les parties, le premier ministre terre-neuvien, M. Brian Peckford, a durci sa position, faisant même adopter une loi, le « Reversion Act », qui lui aurait donné le droit de « débrancher » Hydro-Québec de Churchill Falls.

La Cour suprême devait déclarer cette loi « ultra vires » en 1984.

Le cinquième (20 pour 100) de l'énergie du réseau d'Hydro-Québec vient de Churchill, soit l'équivalent de Manic. A l'époque, la décision d'investir au Labrador avait forcé Hydro-Québec à arrêter les travaux en cours à Manic et à en retarder d'autres à la Baie James.

Ce qui avait fait dire au premier ministre d'alors, M. Daniel Johnson, qu'il signait le contrat « le couteau sur la gorge ». « Alleluia », avait commenté pour sa part son homologue terre-neuvien, M. Joey Smallwood, très heureux de la décision du Québec.

D'autres projets

Selon le secrétaire général d'Hydro-Québec, les relations entre Hydro et Churchill Falls Labrador Compagny sont excellentes et il ne serait pas du tout étonnant que les deux entreprises collaborent à de nouveaux projets.

Sur le plan politique, M. Ciaccia affirme que les relations avec Terre-Neuve sont bonnes et que, maintenant, « elles sont claires ».

Deux autres projets hydro-électriques pourraient faire l'objet d'un nouveau « joint-venture » avec Terre-Neuve à court terme. Il s'agit de Gull Island (1,700 mW) et de Muskrat Falls (700 mW), qui présentent un intérêt économique évident.

Le gouvernement du Québec est également prêt à vendre de l'énergie à Terre-Neuve pour combler ses besoins, soit au moins les 500 mW que la province aurait voulu arracher à Churchill Falls. Nul doute que ces éventuelles ententes feront l'objet de négociations minutieuses. « On ne fixera pas les termes de la négociation d'avance », a commenté M. Ciaccia à ce sujet.

BANQUE...

pour justifier le maintien des taux d'intérêt à leur haut niveau actuel.

M. Bourassa a clairement invité M. Mulroney à « utiliser ses pouvoirs » pour amener la Banque du Canada à modifier sa politique monétaire, qui vise essentiellement à prévenir une surchauffe de l'économie ontarienne. Comme il est impossible d'avoir des taux d'intérêt différents d'une province à l'autre, Ottawa doit au moins compenser en modulant son aide au développement régional, estime-t-il.

« Je partage les appréhensions de M. Bourassa sur les taux d'intérêt », a répondu M. Mulroney, qui n'entend cependant rien y changer. « La politique actuelle de la Banque du Canada est là pour s'assurer que le Québec et le Canada ne vivront plus des moments d'angoisse extraordinaire avec des taux d'inflation de 12, 13, 14 pour 100 », a-t-il déclaré.

Toute modification à la politique actuelle devra se faire en harmonie avec les principaux partenaires économiques du Canada, a expliqué M. Mulroney. C'est pourquoi « ce sera une des questions les plus importantes » qui seront discutées au sommet des sept, la semaine prochaine, à Toronto. **Projet C-72**

Même si le Secrétaire d'Etat, M. Lucien Bouchard, a accepté, mardi, le principe d'une entente-cadre sur l'application, au Québec, des programmes fédéraux visant à promouvoir la dualité linguistique canadienne, M. Mulroney entend conserver sa capacité d'intervenir pour assurer la protection de la minorité anglophone du Québec, autant que celle des francophones hors Québec.

« Ce n'est nullement dans notre intention d'empiéter sur la compétence de qui que ce soit, a-t-il assuré. Mais je suis le premier ministre de tous les Canadiens, y compris le Québec. Le gouvernement fédéral a un rôle et une obligation claire dans la protection de nos minorités linguistiques, là où elles se trouvent, que ce soit au Manitoba, en Saskatchewan ou au Québec. « Ceci est un pays officiellement bilingue », a-t-il précisé en anglais.

« Le fédéral a le droit d'agir directement dans les domaines qui relèvent de sa compétence », a rappelé, le premier ministre. Si une entente-cadre sur les langues officielles est signée entre Ottawa et le Québec, M. Mulroney a clairement indiqué qu'elle ne saurait avoir pour effet de lui conférer un quelconque droit de veto sur l'application des programmes fédéraux découlant de l'article 42 de la loi C-72.

Or, le Conseil de la langue française craint précisément qu'en utilisant son « pouvoir de dépenser » pour promouvoir l'anglais dans les entreprises, associations syndicales ou patronales qui sont de compétence fédérale, Ottawa ne vienne contrecarrer les objectifs de francisation visés par la loi 101. « S'il y a des divergences, j'imagine que les tribunaux vont trancher », a dit M. Mulroney.

Le premier ministre Bourassa s'est réjoui de ce que l'entente sur le développement régional signée hier « respecte les compétences du Québec ».

Voir réactions à la page B-5

SEXE...

La ville devrait alors modifier ses règlements de zonage de manière à ce que les commerces du sexe ne soient autorisés que dans des espaces séparés des habitations, des magasins, des églises, des écoles et des installations sportives et culturelles.

La ville devrait réclamer le pouvoir de déterminer le nombre de ces établissements dans ces espaces spécifiques, ainsi que la distance entre chacun de ces commerces. Le but de cette recommandation est d'éviter une trop grande concentration de ces établissements dans les zones désignées. La ville devrait aussi interdire aux propriétaires de ces commerces d'admettre des personnes d'âge mineur.

Par ailleurs, le groupe de travail a voulu apporter une solution au problème du quartier Saint-Roch où se trouve une concentration de ces établissements. Il recommande donc que la ville soit autorisée à supprimer les droits acquis des commerces du sexe qui y sont déjà. Mme Duplé a reconnu qu'il s'agissait là d'une solution radicale, mais elle a ajouté qu'il pourrait exister des moyens moins durs.

La ville devrait favoriser le déplacement dans les zones désignées de ces commerces qui perdraient leurs droits acquis. Cela devrait se faire dans un délai raisonnable.

Le groupe de travail a signalé à la ville les pouvoirs qu'elle devrait réclamer de l'Assemblée nationale pour pouvoir exercer le contrôle des commerces du sexe. Ces pouvoirs sont ceux de régir l'implantation et de fixer le nombre de tous les commerces érotiques, celui de disposer des droits acquis et celui d'interdire l'admission des mineurs.

CARDINAL...

dont les points sont Deschailons, Plessisville, Saint-Théophile, dans la Beauce, et Saint-Vallier.

Au cours d'une entrevue au SOLEIL, l'archevêque de Québec a plaidé en faveur d'un engagement des chrétiens pour construire l'Eglise et le monde. « Il faut être bâtisseur, a-t-il dit. C'est ainsi qu'on va raviver l'Eglise ».

« Il faut procéder par de petits engagements, a-t-il ajouté, de petits engagements qui donnent des fruits ». Le cardinal s'est dit frappé de la joie qui anime ceux qui s'engagent.

Célébration

La cérémonie de ce soir commencera à 19h30 par un mot de bienvenue du recteur de l'Université, M. Michel Gervais. Ensuite, le pro-nonce, Mgr

Angelo Palmas, lira un message du pape adressé au cardinal Vachon. Un cortège de 450 prêtres et d'une vingtaine d'évêques accompagneront le cardinal à l'autel pour la célébration de la messe.

Autre texte à la page B-1

JAPON...

Aucune école n'enseigne l'art de devenir geisha. Le métier s'apprend sur le tas ou dans les agences, signale Mme Kumaki qui en a formé plus d'une. Kucho avait 14 ans quand elle a décidé de « prendre le kimono » de geisha. « À l'époque, on pouvait commencer à travailler dès l'âge de 13 ans, rappelle-t-elle. Depuis 1964, le métier est réglementé par l'Etat et il faut maintenant 18 ans pour entrer dans la profession. »

Les matières au programme de formation de la geisha sont au nombre de quatre : la danse, la guitare japonaise à trois cordes, le tambour dit « tzuzumi » et le chant traditionnel. L'apprentissage peut durer de trois à cinq ans à raison de quatre heures environ d'entraînement par jour.

Avec tout ce bagage culturel, les geisha ne peuvent être considérées comme de simples « hôteses » ou des « entraîneuses » comme on dit de plus en plus fréquemment de nos jours au Japon. Elles sont de véritables artistes qui, parallèlement à la vie de geisha, font très souvent aussi carrière au théâtre.

Le « tarif des perruques »

À Yamagata, les services d'une geisha coûtent \$60 la première heure et \$20 par demi-heure additionnelle. Cela, précise Kucho, c'est le tarif régulier avec kimono de soirée et maquillage léger. Mais, enchaîne-t-elle, il y a aussi le « tarif des perruques » les jours de fête où, comme son nom l'indique, la geisha porte la traditionnelle perruque noire, le kimono de cérémonie et le maquillage de théâtre. Ce dernier relève de l'art pur. « On peint le visage en blanc avec une pommade, on souligne le tour des yeux avec une huile rouge et on dessine les sourcils au crayon noir », expliquent Kucho et Kinta qui travaillent souvent ensemble au théâtre, Kucho jouant les rôles d'homme et Kinta ceux de femme. Pour le grand service les jours de fête, indiquent-elles, il faut ajouter 2,000 yen (\$20) au tarif régulier.

Un métier non payant

Ces tarifs sont jugés insuffisants par les geisha qui voient là une des raisons de la désaffection des jeunes Japonaises pour la profession. « Ce n'est pas un métier payant, insiste Kucho qui explique que le travail de geisha entraîne beaucoup de dépenses, comme les kimonos introuvables en bas de \$2,000.

Par ailleurs, conformément à la coutume de l'emploi à vie au Japon, la jeune fille qui embrasse la carrière de geisha à 18 ans peut compter le demeurer toute sa vie, comme en témoigne Mme Kumaki avec ses 77 ans bien sonnés. « Il n'y a pas d'âge pour la retraite, confirme Kinta, on est geisha aussi longtemps qu'on le désire. » Devenir geisha est donc un peu comme entrer en communauté. Il se crée entre les plus âgées et les plus jeunes une sorte de filiation, les aînées adoptant les cadettes, ce qui fait dire à Kinta que « spirituellement, au Japon, on est geisha de mère en fille ».

Le métier en train de supplanter la geisha est celui d'« hôtesse » dans les bars ou d'« entraîneuse ». « On assiste présentement à un véritable boom des « escort girls », signale Keiko, la traductrice-interprète. Celles-là sont de simples serveuses de sake sans l'art et la grâce des vraies geisha », explique-t-elle.

Bien que la geisha consacre l'essentiel de son existence à plaire aux hommes et à les servir, cette hôtesse « accomplie » ne se considère ni comme une esclave, ni comme une servante. La geisha ne voit rien d'anti-féministe dans son métier, une question qui ne l'intéresse d'ailleurs pas. L'art de plaire vaut bien à ses yeux l'art de jouer les femmes libérées avec la double journée de travail.

Demain : Ça coûte cher au Japon.

TWIK



achat spécial exclusif
le cardigan
tricot de coton 29.95

le cardigan d'été léger sur des camisoles, des débardeurs... forme ample, carrée... des couleurs faciles à coordonner... blanc, rose, brun, sauge, mais, poudre, noir. p.m.g. rég. 35.00

Le dernier sondage Gallup satisfait Brian Mulroney

♦ Visiblement d'humeur électro-rale, le premier ministre Mulroney a voulu voir des aspects encourageants pour son parti dans le sondage Gallup publié hier, qui indique pourtant que le PC a perdu 10 points au Québec depuis un mois.

Turner très mauvais troisième. Ça aussi ça compte, la perception du chef », a-t-il lancé.

Quand les élections vont-elles être déclenchées, lui a demandé un journaliste. « Quand pensez-vous qu'elles devraient l'être? », a-t-il répondu.

par Michel DAVID

Il a préféré insister sur le fait que, dans l'ensemble du Canada, c'est maintenant le NPD qui occupe la troisième place. Les résultats de ce sondage effectué entre le 1er et le 4 juin étaient les suivants: Parti libéral, 39 pour 100; PC, 31 pour 100; NPD, 29 pour 100.

« Ce qui est intéressant dans ce sondage, c'est qu'on est en train de continuer notre progression, lente mais certaine », a-t-il déclaré.

Même si les conservateurs demeurent à huit points des libéraux, M. Mulroney se veut optimiste. « Le jour où les dernières élections générales ont été déclenchées, nous étions en arrière de 14 points au niveau national et de 39 points au Québec. Et 53 jours après, nous avions réussi un balayage. Nous allons répéter l'exploit ».

Quant à son recul de 10 points au Québec, M. Mulroney mise modestement sur sa personne pour remonter la pente d'ici les élections. Il a rappelé le dernier sondage Crop, publié il y a dix jours, qui le plaçait bon premier quand on demandait aux Québécois qui était « le mieux qualifié pour être premier ministre du Canada ».

« Mulroney en première place, Broadbent mauvais deuxième.

LA QUOTIDIENNE

tirage du 9 juin
3-2-7
6-0-1-7

TWIK



blanc pur... c'est l'été...
le débardeur
texture nautique 25.00

frais sur la peau, échantonné juste ce qu'il faut au cou, à l'épaule, le débardeur en tricot à la texture et au motif d'inspiration nautique... éclatant le blanc pur sur la peau dorée par le soleil. p.m.g.

la maison

simons

TROIS MAGASINS...

PLACE STE-FOY,

GALERIES DE LA CAPITALE,

VIEUX QUÉBEC

Des maires de la CUQ devraient des milliers de dollars au fisc

À la suite de mauvaises interprétations de la loi relativement aux allocations non imposables versées aux élus municipaux, les maires de Beauport, Charlesbourg et Sainte-Foy ainsi que le président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Québec (CUQ) risquent de devoir rembourser plusieurs milliers de dollars au fisc.

par Pierre MARTEL

Les maires Jacques Langlois (Beauport), Ralph Mercier (Charlesbourg), Andrée Boucher (Sainte-Foy) et le président du comité exécutif de la CUQ, M. Rivard Rivard, ont vu le plafond leur tomber sur la tête hier après-midi lorsque le ministre des Affaires municipales, M. André Bourbeau, accompagné d'un juriste de son ministère, leur a appris qu'ils ont reçu, au cours des dernières années, des allocations non imposables beaucoup plus élevées que le plafond permis par la loi.

Ce sont les maires de villes moyennes de la CUQ qui ont en quelque sorte permis au ministre Bourbeau de découvrir le pot-aux-roses. Il les a prévenus, hier après-midi, dans le cadre d'une rencontre que les maires de la CUQ lui avaient demandée pour obtenir des améliorations au projet de loi 24, loi sur le traitement des élus municipaux.

En effet, entre autres, le maire Jacques Langlois et la mairesse Andrée Boucher ont dénoncé certains

de \$9.215. Or, les trésoriers municipaux semblent avoir mal interprété la loi et n'ont pas tenu compte du plafond.

« Il semble que tous les trésoriers ont interprété la loi de la même façon et qu'ils l'ont fait de bonne foi. Quant à nous, nous recevions notre « T-4 » chaque année. Tout nous semblait dans l'ordre », ont affirmé en substance Mme Boucher et MM. Langlois et Mercier.

« Je vais vivre avec cela. Je respecte la loi. Je vais payer mes impôts comme tout le monde », a indiqué le président du comité exécutif de la CUQ, M. Michel Rivard.

La mairesse de Sainte-Foy devra donc augmenter son revenu imposable d'environ \$20.000 (elle est mairesse depuis deux ans et demi) alors que ses collègues de Beauport et Charlesbourg doivent augmenter le leur dans les environs de \$30.000 (ils achèvent un mandat de quatre ans). A un taux marginal d'impôt d'environ 55 pour 100, ils devront déboursé de \$10.000 à \$15.000 au fisc selon le cas.

Projet de loi

Pour sa part, le ministre des Affaires municipales a indiqué qu'il n'avait pas l'intention de modifier son projet de loi qui devrait normalement être adopté en troisième lecture avant l'ajournement du 23 juin.

« J'ai fait des consultations auprès des deux grandes unions municipales (UMQ et UMRQC) et j'ai obtenu leur accord », a-t-il dit.

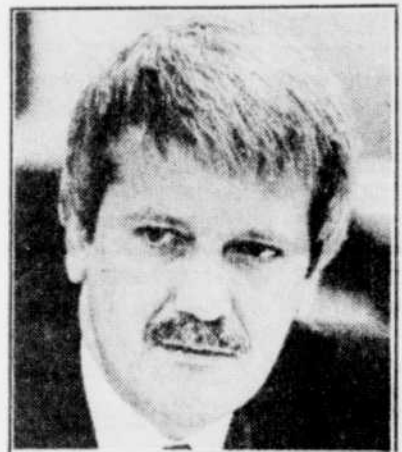
Le ministre a ajouté : « J'ai dit aux maires de la CUQ que leurs critiques étaient inexacts et non fondées. Le projet de loi 24 constitue une amélioration par rapport à la loi actuelle. »

Les villes moyennes

Cependant, les maires des trois villes moyennes de la CUQ continuent à affirmer que le projet de loi 24 ne rend pas justice aux villes moyennes.

« Le projet de loi satisfait vraisemblablement la plupart des 1.400 municipalités du Québec. Mais, nous demeurons convaincus que les maires de villes moyennes subissent une baisse de revenus. Baisse encore plus évidente depuis que le ministre nous a appris qu'il y avait un plafond de \$9.215 pour les dépenses non imposables », affirment en coeur les maires Boucher, Langlois et Mercier.

Les maires de Beauport, Charlesbourg et Sainte-Foy viennent d'encaisser effectivement une baisse de leur salaire à la suite de la nouvelle que leur a lancée le ministre Bourbeau. L'écart salarial entre les élus et les hauts fonctionnaires vient de s'élargir. ●



Le Soleil, Gilles Lafond

M. Jacques Langlois, maire de Beauport.

aspects du projet de loi 24 la semaine dernière. C'est ainsi que la mairesse de Sainte-Foy indiquait que son allocation non imposable serait ramenée de \$17.000 à \$9.000. Le maire de Beauport se disait aussi dans la même situation.

En fait, selon l'interprétation du ministère des Affaires municipales, les maires ont droit à une allocation non imposable représentant le tiers de leur salaire jusqu'à un maximum

La tragédie de Saint-Clément Obsèques demain d'Yvon Poitras et de ses deux fils

Le service funèbre des trois victimes de la tragédie de Saint-Clément, au cours de laquelle M. Yvon Poitras a précipité du haut d'un pont ses jumeaux de huit ans, Éric et Frédéric, avant de se donner la mort de la même façon, se déroulera demain à 15 h à l'église Saint-Ludger de Rivière-du-Loup.

par Normand PROVENCHER

C'est ce qu'a révélé hier le curé de la paroisse de Saint-Ludger, M. Ronald Landry, ajoutant que le père de famille de 47 ans et ses deux fils seront par la suite inhumés au cimetière Saint-François.

« C'est une expérience assez pénible à vivre, particulièrement pour Mme Poitras et ses deux autres filles âgées de 21 et 14 ans, mentionne M. Landry, ajoutant que la population est très bouleversée par cette tragédie. C'est un geste un peu inexplicable mais il faut essayer de le regarder avec les yeux de la foi. On entend tellement de jugements à gauche et à droite », poursuit le prêtre qui ne connaissait pas personnellement les défunts. « Vous savez, il y a tellement de circulation dans ma paroisse et la moyenne d'âge y est si jeune... »

Lors de son homélie demain, M. Landry compte inviter ses ouailles au pardon et à la réconciliation. « Il faut savoir assumer notre révolte afin qu'elle devienne une acceptation et une offrande. C'est dans les situations difficiles comme celle-ci que l'espérance éclate. »

Morts sur le coup

La Sûreté du Québec a procédé vers 6 h hier matin à la récupération des trois victimes qui reposaient depuis la veille sur des rochers de la petite rivière Scenescoupe. Les sauveteurs ont préféré attendre aux premières heures du jour pour éviter les difficultés que pouvaient présenter une telle opération effectuée dans l'obscurité, d'autant plus que l'escarpement du ravin n'était pas sans compliquer leur tâche.

Les corps de M. Poitras, domicilié dans la rue Saint-Marc, à Rivière-du-Loup, et de ses deux fils, qui habitaient avec leur mère dans la rue Horace-Hudon, dans la même municipalité, ont aussitôt été transportés à l'hôpital de Rimouski. Les autopsies pratiquées hier midi ont permis de déterminer que tous trois étaient morts presque instantanément lors de l'impact avec les rochers.

Sans doute en proie au désespoir, M. Poitras, qui vivait de l'aide sociale, avait obtenu mercredi la permission de voir ses jumeaux. En fin d'après-midi, il prit avec eux la direction de Saint-Clément, le village natal de son ex-femme, situé à 25 km au sud-est de Rivière-du-Loup. C'est depuis le petit pont qui enjambe la rivière Scenescoupe que le père de famille décida alors, pour une raison qui l'a suivi dans l'éternité, de lancer ses enfants dans le vide avant de sauter à son tour d'une hauteur de plus de 120 pieds. Tous trois sont morts en donnant contre les rochers de la rivière dont le niveau d'eau est très faible à cette période de l'année. ●



Le Soleil, Jean Vallières

Les enfants s'amusaient ferme hier à la garderie Félix le Chat, de Beauport, nullement préoccupés par les inquiétudes de certains parents qui étaient encore sous le choc de savoir que leurs rejetons avaient passé la veille quelques heures dans un discothèque en compagnie de leurs monitrices.

À Beauport

De la maternelle à la disco: des parents sont consternés

Les opinions sont partagées au sujet d'une sortie en principe banale, mercredi, à Beauport, alors que les responsables d'une garderie ont amené une vingtaine de bambins âgés entre trois et cinq ans dans un bar pour leur montrer ce qu'est une discothèque. Le propriétaire de la garderie Félix le Chat, M. Félix Nunez, a dit hier que toute cette histoire n'est qu'une tempête dans un verre d'eau, qu'il était entièrement de bonne foi en organisant cette activité et que les parents étaient d'accord, étant donné qu'ils avaient accepté de verser les \$2 de frais. « J'ai la conscience tranquille. C'est quelque chose de salissant qu'une des mamans ait alerté la police et la protection de la jeunesse. Je me demande si ça n'est pas le geste d'une jalousie. »

par Michel TRUCHON

Quand les enquêteurs Guy Fouquet et Denis Lafrenière, de la police de Beauport se sont présentés avant-hier après-midi au bar Le Contact, au 1178 du boulevard Sainte-Anne, comme de simples clients, une bande de garçons et de fillettes s'en donnaient à coeur joie sur la piste de danse, au son d'une musique tonitruante et sous le jeu des projecteurs.

« Ils avaient apporté leurs liquides et semblaient avoir énormément de plaisir. Malheureusement pour eux, ça n'a pas été

long qu'on a mis fin à leur fun, » raconte un des policiers.

Selon leurs constatations, l'établissement était ouvert normalement et il n'y avait qu'un seul consommateur au bar, en plus de la serveuse. Sans être un lieu mal famé, le bar Le Contact est néanmoins particulier, notamment par le fait qu'on y présente des spectacles de lutteurs se battant dans une arène emplie de gélatine.

Toutefois, selon la police, la serveuse était correctement vêtue et il n'y avait pas de spectacle. Mais, dit-on, le règlement n'a pas été respecté parce qu'en principe il aurait fallu qu'on indique sur une affiche qu'il était temporairement fermé pour une réception. Une plainte doit être portée contre le propriétaire, M. Michel Saindon, pour avoir toléré la présence de mineurs dans un débit de boisson.

Le capitaine Georges-Henri Flamand, de la police de Beauport, n'est pas tendre pour les organisateurs de cette sortie: « C'est un manque flagrant des responsables de la garderie, » dit-il.

Lors de leur « virée à la disco », la vingtaine de marmots étaient encadrés par trois monitrices et par deux mamans accompagnatrices, membres du comité de parents, dont l'une avait d'ailleurs ses deux enfants dans le groupe.

Si l'activité a soulevé l'indignation de bien des gens, d'autres par contre, l'ont prise avec le sou-

rire, comme cela semble être le cas pour la majorité des parents des bambins. « Il n'y a rien là, » a dit hier la mère d'une fillette de trois ans et demi qui faisait partie du groupe. Elle précise que les parents avaient sans doute été consultés, étant donné que son époux, qui était allé reconduire sa fille le matin, était au courant de la sortie. « Ils ne sont restés là que le temps de deux ou trois danses puis on les a ramenés à la garderie où on leur a fait jouer de la musique et où ils ont continué à s'amuser. »

Propriétaire de la garderie depuis quatre ans, Félix Nunez n'a jamais rien eu à se reprocher. Les affaires vont bien, on vient tout juste de doubler la grandeur des locaux pour que Félix le Chat puisse accueillir plus de monde.

« Dernièrement, à la suite de conversations avec les enfants, on s'était aperçu que quelques-uns étaient intrigués que leurs parents ne fussent parfois aller danser dans une discothèque. J'ai donc planifié une sortie pour leur montrer quel genre d'endroit c'est. J'ai pris arrangement avec le propriétaire de la discothèque la plus proche, le bar Le Contact (Félix le Chat est situé sur la rue Larue à Courville) et celui-ci m'a assuré que les lieux étaient à nous de 14h30 à 16h30. Il nous assurait une serveuse et quelqu'un pour s'occuper de la musique, mais il fallait que nous apportions nos liquides et nos chips. Quand je suis

passé voir, tout se déroulait normalement. »

Selon M. Nunez, il n'y avait pas de client dans l'établissement. La personne qui se trouvait au bar était un ami de la serveuse. « On ne faisait rien de méchant, on était seuls. »

Hier soir, Félix Nunez a profité d'un « party de hot-dogs » pour expliquer son point de vue aux parents dont la majorité semblait l'avoir approuvé.

Mme Lise Lemieux, présidente du comité de parents, n'est toutefois pas entièrement de l'avis de son propriétaire de Félix le Chat, même si selon elle M. Nunez n'a pas voulu mal faire, qu'il était très bien intentionné.

« Il a dû placer ses affiches lundi, car je ne les ai pas vues. C'est hier matin que j'ai entendu parler de l'histoire par la DPJ. Si je l'avais su avant, j'aurais manifesté mon opposition, car ça n'est pas la place pour des enfants de trois à cinq ans et demi, c'est un genre de sortie dont on aurait fort bien pu se passer. »

Mme Lemieux dit qu'elle n'aurait pas accepté que son fils de quatre ans participe à cette activité car, selon elle, le lieu était mal choisi. La présidente du comité de parents a l'intention de convoquer une réunion à ce sujet. « Mais je connais Félix et je ne crains pas que pareil incident se reproduise. Je suis sûre que pour la prochaine sortie, il va demander la signature des parents. » ●

«La grande place» de Québec

La valeur du projet de Citicom dépassera les \$300 millions

Le groupe formé de la firme torontoise Citicom, le promoteur Laurent Gagnon et La Laurentienne soumettra la maquette d'un ensemble immobilier évalué à plus de \$300 millions qu'il entend réaliser sur les terrains de la « grande place » dans le quartier Saint-Roch, à Québec.

par Marcel COLLARD

La présentation du projet aux membres du conseil municipal, aux hommes d'affaires et aux journalistes sera faite le 15 juin, à 14h30, dans une tente de 30 pieds sur 60 qui sera dressée sur « la grande place » dans le quadrilatère formé par les rues Fleurie, de la Couronne, de l'Église et Sainte-Hélène.

M. Pierre Tremblay, de l'agence de relations publiques Publum, a confié que les gens pourront, au cours des trois ou quatre jours qui suivront, venir voir la maquette et obtenir les explications nécessaires.

Dans un protocole d'entente signée avec la ville de Québec en septembre 1986, la firme Citicom s'engageait à soumettre un projet d'au moins \$150 millions, devant comprendre un ou plusieurs magasins à grande surface, des commerces, des



Le Soleil, Clément Thibault

Dans cet espace laissé vide dans Saint-Roch par les démolitions et les incendies, Citicom et Laurent Gagnon bâtiront la « grande place ».

bureaux, des logements et suffisamment d'espaces de stationnement pour répondre aux besoins.

Depuis plusieurs années, la ville de Québec a commencé à cons-

tituer une réserve de terrains qui, en vertu du protocole, seront loués par bail emphytéotique.

Interrogé, hier matin, le maire Jean Pelletier, déclaré que la ma-

quette n'avait pas été soumise au comité exécutif de la ville. Plus tôt dans la journée, M. Pelletier avait tenu à préciser qu'il s'agissait d'un projet privé. ●

Donnacona: un détenu du «pen» reçoit son DEC

◆ Pour la première fois depuis son ouverture, le 1er octobre 1986, le pénitencier à sécurité maximale de Donnacona compte un détenu qui a réussi à terminer ses études collégiales in muro.

par Normand PROVENCHER

André Latouche, de Montréal, détenu depuis trois mois à Donnacona, a en effet reçu, cette semaine, des mains de Raymond Gohier, directeur du développement pédagogique au collège Marie-Victorin, de Montréal, une lettre attestant de l'obtention de son DEC en arts plastiques.

Cheveux longs tombant sur ses épaules, T-Shirt où le mot Free surplombe une paire de mains cassant des menottes, André Latouche avoue qu'il a dû faire preuve d'acharnement et de détermination pour terminer ses études collégiales. Entre les multiples transferts du «vieux pen» de Laval au CFF (Cen-

tre de fédéral de formation), puis à Donnacona, difficile d'avoir la tête aux études, souligne-t-il. «Ça pris un c... de coup pour faire ça tout seul...»

Emprisonné pour vols, «Blanc bleu» (c'est ainsi qu'il signe ses tableaux) en a encore pour environ trois ans «en dedans». Ensuite, il rêve de pouvoir vivre de sa passion pour le dessin. Peut-être à titre de pigiste pour une compagnie de graphisme, laisse-t-il tomber. «On t'check pas ton dossier au moins là...»

M. Gohier, dont l'établissement est le seul au Québec à dispenser des cours collégiaux dans les pénitenciers, souligne que le nouveau diplômé se veut le dernier d'une liste d'environ 100 détenus qui ont réussi, depuis 15 ans, à obtenir leur DEC alors qu'ils étaient encore «à l'ombre». Des diplômés qui vont des arts plastiques aux sciences hu-

maines, en passant par l'informatique, les sciences pures ou les lettres. Une fois libérés, plusieurs décident de poursuivre leurs études jusqu'à l'université, souligne-t-il.

Michel Mathieu, qui enseigne les arts plastiques à un petit groupe de 10 détenus à Donnacona, essaie de chasser les préjugés face à cette classe peu orthodoxe. «Je pourrais toujours aller consulter leurs dossiers pour voir les raisons de leur emprisonnement, mais je m'en abstiens, souligne-t-il. Je veux tous les considérer sur le même pied et leur accorder les mêmes chances. Je ne suis pas là pour porter de jugements.»

Accrochés aux murs de la petite classe, trônent les tableaux des détenus inscrits aux cours d'arts plastiques. Qu'ils illustrent un paysage, un animal ou un personnage féminin, tous lancent cependant le même cri, celui de la soif de liberté... ●



Le Soleil, Roland Marcoux

Rien ne sert d'embrayer, il faut freiner à point!

Il était une fois une automobile qui venait à peine de sortir, par un beau matin, des ateliers de mécanique de Maisonneuve Automobiles, de la rue Maisonneuve, à Québec. Sa propriétaire fut tellement émue de la retrouver qu'elle en oublia d'appuyer sur le frein après avoir mis le contact, avec comme résultat que le véhicule alla fracasser une vitrine du concessionnaire. L'automobile dut aussitôt reprendre la direction des ateliers de... débosselage. «Tout le monde est resté surpris, a confié une vendeuse. On se serait cru aux Insolences d'une caméra...»

Nouveau médicament pour prévenir la thrombose

◆ A l'occasion du 23e congrès canadien des sciences neurologiques qui se tiendra au Château Frontenac de Québec du 14 au 18 juin, on révélera les résultats d'une impor-

tante étude effectuée sur un nouveau médicament antiplaquettaire,

par Jean-Claude PAQUET

capable de prévenir la thrombose

cérébrale ou encore de prévenir des récurrences de thrombose cérébrale, de l'infarctus du myocarde et même de toute mort d'origine vasculaire.

C'est ce qu'ont annoncé hier des neurologues de l'hôpital de l'Enfant-Jésus de Québec, à l'occasion d'une conférence de presse pour annoncer la tenue de ce congrès, que présidera le Dr Gérard Leblanc, neurochirurgien de l'Enfant-Jésus et président de la Société canadienne de neurochirurgie.

Le Dr Denis Simard, neurologue de l'hôpital de l'Enfant-Jésus, qui a participé à cette étude nord-américaine depuis six ans, a précisé que cette étude a porté sur plus de 3,000 patients dans 55 centres de neurologie au Canada et aux États-Unis. Elle a révélé, dit le Dr Simard,

une efficacité nettement supérieure à l'aspirine, de l'ordre de 50 pour 100, pour prévenir la thrombose cérébrale et l'infarctus du myocarde.

Ce nouveau médicament dont on veut taire le nom, parce qu'il n'a pas encore été approuvé par la Food and Drug Administration des États-Unis, mais qui doit l'être incessamment, sera vraisemblablement sur le marché d'ici un an. Son utilisation devrait diminuer de manière importante le nombre des interventions chirurgicales des artères cérébrales, notamment les interventions sur les carotides, les

principales artères de la circulation cérébrale, généralement responsables de la thrombose cérébrale ou de l'ischémie cérébrale transitoire.

La publication des résultats de cette étude risque d'être un des faits saillants de ce congrès, et l'on s'attend même qu'elle suscite la présence de courtiers des bourses de New York et de Los Angeles. Selon des sources non officielles, nous avons appris par ailleurs qu'il pourrait s'agir d'un médicament connu sous le nom de ticlopidine, fabriqué par la firme Syntex, aux États-Unis. ●

Congrès canadien des sciences neurologiques, à Québec

◆ Le 23e Congrès canadien des sciences neurologiques se tiendra au Château Frontenac de Québec du 14 au 18 juin et regroupera plus de 500 participants canadiens, américains et Européens, des domaines de la neurologie, neurochirurgie, neurologie pédiatrique et neuroradiologie.

cation et aussi du traitement chirurgical de la maladie.

Enfin, le congrès sera clôturé par un symposium portant sur la greffe cérébrale dans la maladie de

Parkinson, dans le but de faire le point sur la recherche entreprise dans ce domaine et des résultats obtenus tant chez l'animal que chez l'humain. ●

par Jean-Claude PAQUET

C'est ce qu'a annoncé hier le Dr Gérard Leblanc, président organisateur du congrès et président de la Société canadienne de neurochirurgie.

Outre la publication des études portant sur un nouveau médicament antiplaquettaire capable de prévenir la thrombose cérébrale, il y sera également question de neurologie pédiatrique, alors que des neurologues pédiatriques du Québec présenteront des exposés sur des maladies neurologiques propres au Québec, comme l'agénésie du corps calleux, l'ataxie spastique familiale de Charlevoix-Saguenay, et des maladies dont l'incidence est plus élevée au Québec qu'ailleurs, comme le spina bifida.

Parmi les autres activités du congrès, il y aura une journée complète consacrée aux récents progrès enregistrés dans le domaine du traitement de l'épilepsie. Des conférenciers de renommée internationale traiteront du sujet et leurs exposés traiteront notamment des concepts cliniques courants, de l'investigation neuroradiologique, des derniers développements en matière de médi-

POULIES À COURROIES

Gates

GBS Service d'urgence 24 heures

GENERAL BEARING SERVICES INC.

473 Dorchester sud, Québec
Tél.: 529-9088
Fax: (418) 529-5654
1-800-463-2177

VENTE ANNIVERSAIRE

RABAIS DE 15 A 50%

MATELAS DAUPHIN

LA FABRIQUE DE TOUS REPOS

Charny, Québec, Ste-Foy, Charlesbourg et partout au Québec

JUIN 88

2 DERNIERS JOURS Super-spécial se terminant le samedi 11 juin

FUTON et BASE Double avec 4 po futon **216\$**

Futon SOFA LIT

Position lit

Offert en simple, double, queen

Position chaise longue

Position sofa

Des futons pour tous les goûts, tous les budgets, de qualité supérieure!

EN VIGUEUR JUSQU'AU 11 JUIN 1988

Le Géant du Futon

2017, 1re Avenue, Québec
523-8784



Place au soleil! La robe des sorties pressées, toujours impeccable. La surprise: son dos olympique! Le sac à malice: en paille, 20\$. La robe tout coton, P-M-G, marine, blanc, pêche, turquoise. Rég. 50\$. Spécial **39.95\$**

Norman

MAIL CENTRE-VILLE • PLACE LAURIER • PLACE FLEUR DE LYS • GALERIES CHAGNON

RADO Switzerland

Comme une partie de vous-même.

Rado a toujours su utiliser les matières les plus dures et les plus résistantes pour créer des montres d'une beauté qui défie le temps. En particulier la Rado DiaStar Anatom. Elle épouse si étroitement votre poignet que vous la ressentez physiquement comme une partie de vous-même. Boîtier et verre saphir inrayables, étanche, bracelet acier ou bicolore. Pour dames et pour hommes.

\$ 3950 - à \$ 4050 - (Autres modèles à partir de \$ 975 -). Au Canada exclusivement chez Birks.

BIRKS



Le policier Allan Gosset. PC

Blâmant sa conduite relativement à la mort d'Anthony Griffin La Commission de police recommande de destituer l'agent de police Gosset

♦ MONTREAL (D'après PC) — Parce qu'elle considère qu'il a été « négligent, insouciant, qu'il a manqué de vigilance et de jugement », la Commission de police recommande de destituer l'agent de police Allan Gosset.

Dans son rapport d'une quarantaine de pages, la Commission de police blâme la conduite du policier Allan Gosset, relativement à la mort d'Anthony Griffin, 19 ans, décédé dans la cour arrière du poste de police 15, à Notre-Dame-de-Grâce.

Dans son rapport, le président de l'enquête pose de nombreuses questions jetant le doute sur le comportement du policier d'expérience, le matin du 11 novembre 1987. Pourquoi n'a-t-il pas fouillé complètement le détenu? Pourquoi ne l'a-t-il pas menotté? Après avoir dégainé

son arme, pourquoi l'a-t-il braquée en direction de Griffin avant d'être certain d'en avoir le plein contrôle?

Le président de l'enquête Jean-Guy Gilbert recommande la destitution de l'agent Gosset pour avoir eu « recours à une force injustifiée », pour avoir « manipulé et pointé son arme sans justification », pour avoir « utilisé son arme pour empêcher la fuite d'un détenu », pour n'avoir pas pris « tous les moyens raisonnables pour empêcher la fuite d'un détenu ». Il note aussi que Gosset n'a pas fouillé Griffin et qu'il ne lui a pas passé les menottes, alors qu'il avait eu une mise en garde l'informant que Griffin était considéré comme violent.

Modification des revolvers

La commission ne recommande pas expressément de modifier le re-

volver des policiers, mais elle suggère que l'on procède à une étude sur l'opportunité de les modifier, de façon à ce qu'ils ne puissent plus tirer qu'en double action.

En double action, la pression nécessaire pour tirer une balle est beaucoup plus forte qu'en simple action ou lorsque le chien est déjà armé.

Menottes

Dans leurs conclusions, les trois commissaires recommandent aussi au Service de police de la CUM de modifier sa directive sur les me-

nottes. Le policier devrait être tenu de passer les menottes dès que le Centre de renseignements indique que le détenu est « violent, déséquilibré ou suicidaire » ou qu'il a déjà échappé à une garde légale. Griffin faisait l'objet d'une telle mise en garde.

Enquête SQ-SPCUM

La commission recommande également de modifier la règle qui régit le partage des enquêtes entre la Sûreté du Québec et le Service de police de la CUM. Actuellement, la directive précise que c'est l'autre

corps de police qui enquête lorsqu'il y a décès dans le poste de police même. Dans le cas présent, c'est la section des homicides de la police de la CUM qui a fait enquête, plutôt que la SQ, parce que le décès de Griffin avait eu lieu dans la cour du poste de police.

La commission propose que l'enquête soit effectuée par l'autre corps de police dès qu'une personne « a été présumée tuée par un policier » et « lorsqu'une personne décède alors qu'elle est détenue par un policier, au poste ou ailleurs ».

Satisfaction de la famille de la victime et déception de la défense

♦ MONTREAL (D'après PC) — La recommandation de la Commission de police de destituer le policier Allan Gosset satisfait la famille de la victime Anthony Griffin, mais déçoit l'avocat de l'agent, Me Ménéard, qui la trouve très sévère.

Les avocats touchés directement ou indirectement par la cause du policier Allan Gosset ont tous commenté les recommandations de la commission, hier.

L'avocat du policier Gosset, Me Serge Ménéard, compte protester de la décision de la commission auprès de toutes les instances à sa disposition. Il compte d'abord faire valoir le point de vue de son client devant le service de police, pour éviter qu'il soit congédié et, s'il le faut, il ira jusqu'à l'arbitrage.

Me Ménéard trouve la recomman-

dation « beaucoup plus sévère que dans d'autres cas où des policiers ont eu beaucoup plus de temps pour réfléchir avant d'agir ». En anglais, Me Ménéard, a cité l'enquête de la Commission de police dans le cas de Rock Forest. « Là, dit-il, les policiers ont eu tout le temps au monde pour réfléchir avant d'agir et n'ont pas été blâmés comme l'agent Gosset. »

Il attribue cette différence à deux faits : « l'émotion qui a entouré l'affaire Griffin dans le public et le fait que la commission a peut-être voulu changer d'attitude, se montrer plus sévère face à l'utilisation de l'arme à feu ».

Me Ménéard s'est montré déçu du fait que le policier Gosset « a été jugé sur le résultat de ses erreurs plutôt que sur la qualité de ses erreurs ».

Néanmoins, une recommandation le réjouit, celle concernant la possibilité de modifier les revolvers de tous les corps de police du Québec, de façon à ce qu'ils ne puissent plus tirer à simple action. « C'est la recommandation la plus susceptible d'empêcher qu'un tel événement se reproduise. »

Toutes les questions qu'ont posées les commissaires au sujet du comportement du policier Gosset avaient toutes trouvé une réponse satisfaisante, à ses yeux. Tout s'explique, selon lui : pourquoi Gosset n'a pas passé les menottes, pourquoi il a sorti son arme, pourquoi il n'a pas fouillé Griffin. « Je peux répondre à toutes ces questions. C'est très compréhensible. »

Autres avocats

De son côté, l'avocat de la mère d'Anthony Griffin, Me Reevin Pearl, a dit souhaiter, maintenant, que le service de police de la CUM applique la recommandation de congédiement. S'il ne le fait pas, selon lui, ce sera à l'opinion publique et aux journalistes de demander que le policier soit destitué.

La mère de la victime, Mme Gloria Augustus, semblait soulagée. Elle a émis le même souhait, ajoutant que la mort de son fils « est quelque chose qui n'aurait jamais dû arriver ».

L'avocat du père de Griffin, Me Martial Pierre, juge le blâme suffisamment sévère. « La commission ne croit pas les explications de M. Gosset. »

Me Pierre s'est dit heureux que la commission ait analysé le comportement professionnel du policier, la « force excessive » employée et même la qualité de l'enquête policière qui a suivi. Il croit néanmoins qu'elle a esquivé tout le volet du racisme de l'incident. « Ça n'a pas été fait », soutient-il, bien qu'il ait l'intention de soulever de nouveau ce thème devant d'autres instances.

Armes et enquêtes

Pendant ce temps, le ministre de la Justice a indiqué qu'il donnera suite aux deux recommandations de la Commission de police concernant la modification des armes à feu et la responsabilité des enquêtes entre les corps de police.

Dans un communiqué, le ministre indique que pour ce qui est des armes à feu, « toute l'expertise pertinente sera donnée à la commission, notamment par l'entremise du Laboratoire de police scientifique ». Celle-ci pourra donc étudier et les modifications techniques à apporter au marteau de l'arme pour qu'elle ne puisse plus tirer à simple action, et les états à revolvers les plus sécuritaires.

Pour ce qui est de la responsabilité des enquêtes entre la SQ et les corps de police municipaux, le ministre Herbert Marx a déjà demandé d'émettre une nouvelle directive reprenant la recommandation de la Commission de police.

Du côté de la Communauté urbaine de Montréal, M. Michel Hamelin, président du comité exécutif, a qualifié de « bon rapport » celui de la Commission de police, puisqu'il « touche tous les aspects », même celui de la condition physique des policiers. ●

PONTIAC · BUICK · CADILLAC · GMC

TEMPEST 1988

Servofrein, servodirection, vitres teintées, coffre électrique, tapis, essuie-glace électriques, dégivreur arrière, chauffe-moteur, 4 cylindres à injection, transmission automatique, suspension renforcée, air climatisé, groupe lumières, batterie renforcée, radio AM/FM stéréo, radio cassette, haut-parleurs.

Remise de GM

500\$ incluse

À PARTIR DE

13050\$

PLACE LAURIER, 659-6420

Faites la fête cet été, venez vous gâter chez... Le concessionnaire le plus ouvert...

Ouvert samedi jusqu'à 17h. Du lundi au vendredi jusqu'à 21h.

Près de la gare d'autobus Voyageur Entrée rue Fournier

La vente d'extérieur Crown Diamond

Bon temps pour en profiter!

Aussi en vente

Apprêt au latex ou à l'alkyde pour le bois extérieur

Bianc (02-360)/(02-390)

24^{88\$}

ou moins les 4 litres

Cette offre se termine le 19 août 1988.

Email pour planchers d'intérieur et d'extérieur

Gris tuile (02-230)

22^{48\$}

ou moins les 4 litres

Peinture mate au latex acrylique

Bianc hiver (02-009)

24^{48\$}

ou moins les 4 litres

Peinture lustrée à l'alkyde

Bianc mouette (02-309)

25^{48\$}

ou moins les 4 litres

Peinture lustrée au latex acrylique

Bianc (02-409)

26^{88\$}

ou moins les 4 litres

La confiance en toute confiance!

SILLERY — STE-FOY — CAP-ROUGE	DÉCORATION DÉCLIC Place Ste-Anne Ste-Anne-de-Beaupré Tél.: 827-5255	LORETTEVILLE — VAL-BÉLAIR	CENTRE DE RÉNOVATION ORSAINVILLE INC. (F. Monissette Orsainville Inc.) 4008, boul. Du Jardin Orsainville Tél.: 628-0721	LE COIN DE LA PEINTURE ENR. 50, rue Beauce Ville Vanier Tél.: 683-0377
QUINCAILLERIE NEILSON ENR. 3240, boul Neilson Ste-Foy Tél.: 659-4571	QUINC. RONA VILLENEUVE & FRÈRES INC. (Face à l'église) 2300, av. Royale Courville Tél.: 663-9894	CONTRE-PLAQUÉ MODERNE 1177, boul. Pie-XI sud Val-Bélaire Tél.: 842-1911	QUINCAILLERIE AUGER ENR. 530, 63e Rue est Charlesbourg Tél.: 627-0105	RIVE SUD
MATÉRIAUX PLUS INC. 5710, boul. Hamel ouest Ste-Foy Tél.: 871-1160	QUINCAILLERIE CIMON INC. 299, Notre-Dame Boischatel Tél.: 822-2527	CHARLESBOURG — NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES	QUÉBEC — VANIER	JACQUES ET FRÈRE (1985) INC. 1231, 13e Rue nord Charney Tél.: 832-4613
QUINCAILLERIE JOS DION 3189, chemin Ste-Foy Ste-Foy Tél.: 653-5175	ANCIENNE-LORETTE — PORTNEUF	CANAC MARQUIS GRENIER 1200, 80e Rue Charlesbourg Tél.: 628-0450	CANAC MARQUIS GRENIER 25, Marie-de-l'Incarnation Québec Tél.: 687-3670	LEMIEUX ET PROULX INC. 47, St-Jean Baptiste est, Montmagny Tél.: 248-3400 831, rte Trans-Canada, Lauzon Tél.: 837-4777
BEAUPORT — CÔTE-de-BEAUPRÉ	FERNAND MORISSETTE INC. 4245, boul. Hamel Ancienne-Lorette Tél.: 872-2874	CASTOR BRICOLEUR 5500, Des Gradins Charlesbourg Tél.: 627-2870	CENTRE DE RÉPARATION ST-SACREMENT 785, Marguerite-Bourgeois Québec Tél.: 681-5560	QUINC. B.A. LTEE 11, Camiré St-David Tél.: 837-8713
CANAC MARQUIS GRENIER 947, Royale Beauport Tél.: 667-1724	QUINCA-TOUT ENR. 205, St-Joseph St-Raymond Tél.: 337-7311	QUINC. QUÉBÉCOISE INC. 4625, 1re Avenue Charlesbourg Tél.: 628-7522	QUINCAILLERIE CIMON INC. 2565, Maufils Québec Tél.: 661-0851	CANAC MARQUIS GRENIER 2, rue du Progrès St-Romuald Tél.: 839-0621
QUINC. YVON LACHANCE INC. 486, boul. Rochette Beauport Tél.: 663-3863	H. DEFOY & FILS 52, av. Charles-Julien Pont-Rouge Tél.: 873-2539	LOGIS DÉCOR J.G.S. ENR. 735, boul. St-Joseph Charlesbourg-Ouest Tél.: 628-0372	FERBLANTERIE MARTIN INC. 662, boul. Champlain Québec Tél.: 529-1745	D. BARBEAU ENR. 664, Kennedy St-Louis-de-Pintendre Tél.: 833-2962
COUVRE-PLANCHERS ORLÉANS 5, côte St-Grégoire Montmorency Tél.: 663-3147	DÉCORATION PIERRE 95, de l'Église Donnacona Tél.: 285-0231	RÉNOVATEUR LÉVESQUE ET GUIMONT INC. 241, de l'Église Notre-Dame-des-Laurentides Tél.: 849-7161	CHEZ TI-FRÈRE 215, boul. Hamel ouest Ville Vanier Tél.: 681-6023	MATÉRIAUX J.R. GRENIER 166, St-Georges Lévis Tél.: 837-4738
CENTRE DE RÉNOVATION RAYMOND BOIES INC. 215, Lachance Beaupré Tél.: 827-4531				

Un gardien et deux des évadés sont blessés

Centre de détention de Laval: triple évasion

▲ LAVAL (PC) - Trois détenus considérés comme dangereux se sont évadés de façon spectaculaire, hier, du centre de détention de Laval.

La Sûreté du Québec recherche les trois hommes, dont deux sont probablement blessés à la suite d'un échange de coups de feu, dans tout le Sud du Québec, estimant que le

groupe peut avoir pris plusieurs directions, y compris celle des États-Unis.

Les évadés sont Pierre et René St-Arnaud, deux frères âgés de 24 et 26 ans, qui purgeaient respectivement des peines de sept et 12 ans pour vol, et Robert Henley, âgé de 29 ans, condamné à la prison à vie pour meurtre. Ils sont armés d'un revolver et d'une mitraillette qu'ils ont dérobés à leurs gardiens.

L'évasion s'est produite peu après 10h30, alors que les détenus se trouvaient dans un atelier. Après s'être emparés d'un chariot à élévateur et avoir enfoncé un grillage, ils ont désarmé et pris en otage Thérèse Gagné, gardienne au pénitencier. À l'aide du chariot à élévateur et d'un boyau d'arrosage, il ont ensuite franchi le mur entourant la prison.

Une fusillade s'est produite lorsque des gardiens ont tenté de porter secours à l'otage dans l'atelier, et une autre après que les évadés aient franchi le mur. Un gardien a été grièvement blessé. Un des évadés a été blessé au coude, et un autre à l'épaule.

Les prisonniers ont ensuite arrêté une automobile et pris en otage la

conductrice, afin de prendre la fuite. Les deux otages ont été retrouvés saines et sauvées vers 14h30 sur la rive Sud de Montréal, dans le secteur de La Prairie.

L'automobile est restée aux mains des évadés: il s'agit d'une Plymouth Horizon de couleur grise, deux tons.

Les autorités du centre de détention de Laval affirment qu'il est trop

tôt pour attribuer la triple évasion à un manque d'effectifs. Lors d'une conférence de presse donnée dans l'après-midi, le directeur-adjoint de l'institution, Paul Fournier, a toutefois admis qu'il n'y avait qu'un seul gardien au moment de l'évasion, alors que d'habitude deux gardiens assurent la surveillance dans l'atelier où se trouvaient les évadés.

M. Fournier a cependant indiqué

qu'il y aura sous peu une enquête pour faire la lumière sur cette affaire.

Connu du public sous son ancien nom, Saint-Vincent-de-Paul, le pénitencier de Laval comprend en fait cinq institutions, allant de la sécurité minimum à «super-maximum». Il a déjà été la scène de plusieurs évasions, prises d'otages et mutineries.



René Saint-Arnaud l'un des trois évadés du centre de détention de Laval est facile à reconnaître grâce aux tatouages qu'il a sur le visage, le cou et les deux bras.



Pierre Saint-Arnaud, 24 ans, à gauche, et Robert Henley, 29 ans, condamné à la prison à vie pour meurtre, sont tous deux considérés comme dangereux.

loto-québec Résultats

Tirage du 88/06/08

GAGNANTS	LOTS
6/6	2 906 492,40\$
5/6 +	9 76 100,60\$
5/6	277 1 890,80\$
4/6	14 397 69,90\$
3/6	262 908 10,00\$

2 6 22 27 34 37

VENTES TOTALES: 14 795 412,00\$

PROCHAIN GROS LOT 88-06-11 (APPROXIMATIF): 2 000 000,00\$

No complémentaire: 12

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

NOUS LOUONS ET VENDONS DE TOUT OU PRESQUE...

Location et Vente d'Outils

CARREFOUR INC.

- Pelle mécanique miniature
- Chargeur articulé miniature
- Chargeur Bobcat miniature

BOBCAT LOUEZ AVEC OU SANS OPÉRATEUR

KUBOTA

AINSI QUE TOUTE LA GAMME D'OUTILS POUR RÉSIDENCES, COMMERCE ET INDUSTRIES

51, Trans-Canada, (418) 835-3755
Lévis, Québec (418) 835-1404

EN JUIN
Voici un cadeau de M. Lessard

Jusqu'au 23 juin, obtenez gratuitement une transmission automatique sur tous les modèles Excel 5 portes

L'achat de ce véhicule vous rend éligible à l'arc "Excel" Lessard

888\$ à tous les 8, 18, 28 de chaque mois et 8,888\$ en argent le 28 août 1988

Tous les règlements chez M. Lessard le concessionnaire Hyundai no. 1 à Québec

M. LESSARD Ltée.
659, Boul. St-Joseph
Québec
418/623-5471

Le seul concessionnaire Hyundai de la région dont les ateliers sont recommandés par le Club Automobile

HYUNDAI

Depuis plus de 40 ans au service des automobilistes

Nous vendons des voitures bien pensées. Bientôt construites au Québec

LA STATION NO.1 À QUÉBEC
DIT MERCI À SES
453,700

AUDITEURS*

FEM 93
CJMF QUÉBEC

...ET VOUS SOUHAITE UNE AUTRE BELLE SAISON À NOTRE ANTENNE.

* Source: Sondage BBM, printemps '88.

La question du bilinguisme divise toujours les Ontariens

◆ Un sondage Gallup, réalisé du 11 au 14 mai 1988, révèle que les Ontariens sont presque également divisés sur la possibilité, pour la province, d'instaurer le bilinguisme et d'offrir tous les services gouvernementaux en anglais et en français.

Quarante-sept pour 100 des répondants au sondage Gallup estiment que la province devrait devenir officiellement bilingue alors que 50 pour 100 des citoyens s'opposent à toute initiative du genre. Ces chiffres diffèrent peu des résultats du dernier sondage Gallup réalisé sur ce sujet, en octobre dernier, qui indiquaient que 49 pour 100 des Ontariens appuyaient une éventuelle politique de bilinguisme; 48 pour 100 de leurs concitoyens s'y opposaient.

Différences significatives

Des différences significatives surgissent lorsqu'on compare les ré-

sultats du récent sondage selon les régions, l'âge, les convictions religieuses et autres catégories. Par exemple, seulement 40 pour 100 des habitants de l'Est de l'Ontario croient que la province devrait se doter d'une politique des langues officielles. Le pourcentage atteint 49 pour 100 dans la région du Toronto métropolitain et des régions environnantes.

Soixante-deux pour 100 des citoyens âgés de moins de 30 ans accordent leur soutien total à l'instauration du bilinguisme dans les services gouvernementaux alors qu'une telle politique n'obtient que l'appui de 33 pour 100 des Ontariens âgés de plus de 50 ans. Chez les 30-49 ans, 46 pour 100 des répondants croient que l'Ontario devrait offrir les services gouvernementaux dans les deux langues.

L'enquête a permis d'observer

que les membres des communautés protestante et catholique ont une position diamétralement opposée sur la question du bilinguisme en Ontario. Cinquante-six pour 100 des protestants rejettent toute politique de bilinguisme alors que 39 pour 100 y souscrivent. Cinquante-six pour 100 des catholiques ontariens reconnaissent le droit aux citoyens d'obtenir des services gouvernementaux en anglais et en français. Quarante-deux pour 100 des membres de cette communauté religieuse s'élèvent contre cette éventualité.

Appui selon les partis politiques

Trente-quatre pour 100 des partisans du Parti conservateur ontarien appuient une politique de bilinguisme. Chez les libéraux et les néo-démocrates, les chiffres atteignent respectivement 54 pour 100 et 55 pour 100. Soixante-deux pour 100

des conservateurs s'opposent au bilinguisme officiel dans la province alors que 44 pour 100 des libéraux et 39 pour 100 des néo-démocrates partagent leur opinion.

La question d'offrir les services gouvernementaux dans les deux langues officielles, au niveau provincial, demeure encore très controversée au pays. Plusieurs observateurs croient que les termes de l'Accord du lac Meech n'incitent pas suffisamment les gouvernements provinciaux à procurer des services dans les deux langues.

Pour une majorité d'anglophones ontariens, la politique de l'ancien premier ministre conservateur William Davis prévoyait offrir des services gouvernementaux dans les deux langues, où c'était possible. Toutefois, le gouvernement Davis n'était jamais allé aussi loin pour implanter officiellement une politi-

Pensez-vous que cette province devrait avoir deux langues officielles — anglais et français — et que les services gouvernementaux soient donnés dans les deux langues?

	Oui	Non	Ne savent pas
<i>Selon la région de l'Ontario:</i>			
Octobre 87	49%	48%	3%
Aujourd'hui	47	50	4
Toronto	48	47	5
Banlieue de Toronto	49	48	3
Est	40	58	2
Ouest	48	46	5
<i>Selon l'âge et la religion:</i>			
Moins de 30 ans	62	33	5
De 30 à 49 ans	46	51	3
50 ans et plus	33	63	4
Protestant	39	56	4
Catholique	56	42	2
<i>Selon les partis:</i>			
Libéral	54	44	2
Progr.-conservateur	34	62	3
NPD	55	39	6

que des deux langues officielles. Les libéraux du premier ministre de l'Ontario, M. David Peterson, ont laissé filtrer des informations prouvant qu'ils espèrent étendre le bilinguisme à toute la province. Néanmoins, la politique « étapiste » adoptée sous le règne conservateur définit toujours l'approche qui prévaut à Queen's Park. ●

DEMAIN SAMEDI 11 JUIN
C'EST VOTRE JOUR DE CHANCE!

LA JOURNÉE DES DÉCOUVERTES DE RABAIS

EN VEDETTE AU MAGASIN LA BAIE DE VOTRE LOCALITÉ!

JUSQU'À 50% DE RABAIS

UNE AVENTURE REMPLIE D'ÉCONOMIES ET D'AUBAINES FANTASTIQUES. DES DÉCOUVERTES INATTENDUES, DES LIQUIDATIONS SURPRENANTES. ET DES PRIX ENCORE PLUS RÉDUITS!

VÊTEMENTS POUR FEMMES

50% DE RABAIS

SUR UN BEL ASSORTIMENT DE CHEMISIERS POUR FEMMES

Venez faire provision de ces vêtements passe-partout à porter avec vos jupes ou pantalons favoris.

Chemisiers pour femmes, rayon 132.

50% DE RABAIS

SUR UN GRAND CHOIX DE VÊTEMENTS DE LA BOUTIQUE JEUNESSE

Juste à temps pour l'été! Vous y dénicherez plein d'aubaines! Pantalons, jupes, tee-shirts, shorts aux couleurs estivales pour toutes celles qui adorent suivre la mode.

Vêtements Jeunesse, rayons 463 et 813.

JUSQU'À 50% DE RABAIS

SUR UN FANTASTIQUE CHOIX DE COORDONNÉS

C'est vraiment une aubaine! À ces prix, vous aimerez en avoir plus d'un!

Coordonnés, rayon 140.

50% DE RABAIS

SUR NOS ENSEMBLES DEUX PIÈCES EN COTON INDIEN

Ils sont irrésistibles! Venez les voir!

Vêtements pour femmes, rayon 136.

30% DE RABAIS

SUR UN ASSORTIMENT DE VÊTEMENTS DE LA BOUTIQUE TAILLE PLUS

Taille Plus, rayon 116.

30% DE RABAIS

SUR UN ASSORTIMENT DE VÊTEMENTS DE MATERNITÉ

Vêtements de maternité, rayon 117.

33% DE RABAIS

SUR TOUS LES SOUTIENS-GORGE DAISY FRESH

Une belle occasion de faire provision de votre marque préférée.

Dessous, rayon 178.

30% DE RABAIS SUPPLÉMENTAIRE

SUR TOUS LES PANTALONS ET PULLS MOLLETONNÉS À PRIX DÉJÀ RÉDUITS

Venez vite faire votre choix!

Vêtements molletonnés, rayon 191 seulement.

ACCESSOIRES MODE POUR FEMMES

JUSQU'À 40% DE RABAIS

SUR UNE SÉLECTION DE CHAUSSURES PRINTEMPS - ÉTÉ POUR FEMMES

Plusieurs de vos marques préférées sont en solde: Calico, Candies, BayClub, Jeunesse, Avanti, Naturaliser et Tender Tootsies. Choix incomplet de pointures. Magasinez tôt pour avoir le meilleur choix! Ord. 24,97 à 60\$

14,99 à 39,99 la paire

Chaussures pour femmes, rayons 262, 271 et 835.

1,99 la paire

JOLIES SOQUETTES DE COULEURS PRINTANIÈRES POUR FEMMES

Regarnissez vos tiroirs, elles sont vraiment mignonnes.

Bas, rayon 225.

50% DE RABAIS SUPPLÉMENTAIRE

SUR LES BIJOUX MODE À PRIX DÉJÀ RÉDUITS

Voilà une touche couleur qui complète bien votre tenue, surtout à ce prix!

Bijoux, rayon 236.

1,99 CH.

PORTE-MONNAIE DÉJÀ RÉDUITS À DES PRIX VARIANT DE 3,99 À 6,99

Offrez-en en cadeau, ils feront des petites surprises agréables!

Maroquinerie, rayon 829.

VÊTEMENTS POUR HOMMES

5,99 CH.

SUR UN VASTE CHOIX DE CRAVATES MODE

Collectionnez-les! Vaste choix de couleurs et motifs. Ord. 11\$ à 20\$

Cravates, rayon 334.

9,99 CH.

TEE-SHIRTS RENDALE ÉTIQUETÉS AU PRIX ORDINAIRE DE 26\$

Procurez-vous ces tee-shirts de grande qualité. Une fantastique occasion d'économiser!

Tee-shirts pour hommes, rayon 350.

2 POUR 29,99

TOUS LES PANTALONS EN POLYESTER ET COTON À 19,99 CH.

Choix de modèles, couleurs et tailles. Faites-en provision!

Pantalons pour hommes, rayon 847.

VÊTEMENTS POUR ENFANTS

JUSQU'À 30% DE RABAIS

SUR UN CHOIX DE VÊTEMENTS D'ÉTÉ POUR ENFANTS

Choisissez parmi les shorts, tee-shirts et vêtements molletonnés, les vêtements qui leur plairont. Tailles 4 à 14.

Achats en magasin seulement.

Le choix varie selon les magasins.

la Baie



LA CHAUMINE VOUS INVITE!

Un hamburger en panier servi avec frites et salade de chou.

2,99

Pause-détente de l'après-midi: régalez-vous d'un délicieux morceau de tarte aux cerises servi avec un café.

99¢

Prix en vigueur le samedi 11 juin seulement.